

maux de cette vie seraient oubliés et remplacés par des joies éternelles : je frissonnais d'horreur quand il me peignait ensuite les horribles tourmens réservés aux pécheurs impénitens par un Dieu outragé et méconnu ; je m'attendrissais avec lui, quand il me citait les preuves d'amour qu'a données aux hommes ce Dieu qui ne leur demande qu'un tendre retour, pour prix des biens infinis qu'il leur promet, et quand il venait à me parler de l'ingratitude avec laquelle tant de bienfaits sont reçus, combien descendant alors en moi-même, je rougissais de me trouver aussi coupable ! Que te dirai-je enfin, mon fils ? tout à tour consolant et menaçant, il sut éclairer mon esprit, et toucher mon cœur ; il exista en moi une salutaire horreur de ma conduite passée, et m'encourageant à une généreuse résolution, il triompha de la dureté de mon cœur, reçut l'aveu de mes fautes, l'expression de mon repentir, la promesse de mon changement, et en retour, il me donna, de la part de Dieu qui l'a investi de son pouvoir sur la terre, le pardon de mes longues iniquités. Un autre monde alors s'ouvrit pour moi ; déchargé du poids qui oppressait ma conscience, je respirai plus librement ; l'avenir fut pour moi sans terreurs, et dans les rigueurs du présent je ne voyais qu'un gage de la bonté du Dieu qui me purifiait pour me rendre digne de partager un jour le sort de ses élus."

Pendant que Chauhin parlait ainsi, son fils dévorait la nourriture qu'il lui avait servie ; il finissait au moment où son père prononça ces dernières paroles : "Ma foi, lui dit-il, il faut que ce curé ait été un maître enjôleur, pour vous avoir ainsi changé, je ne vous reconnais, en vérité plus.—Tu parles d'une manière bien inconvenante, mon fils, d'un homme à qui ton père a d'aussi grandes obligations : ses généreux soins ont fait bien plus pour moi que m'arracher à la mort qui allait me frapper ; ils m'ont ouvert les portes du ciel. Ces considérations te touchent peu, mais vois ; ces salutaires conseils, en m'éloignant du vice, m'ont donné le goût du travail et de l'ordre, et si je puis, en ce moment, satisfaire à tes besoins, à quel autre qu'à lui en es-tu redevable ?—Ça, c'est vrai ; quand je me rappelle ce que vous étiez autrefois, je conviens que sans lui, je n'aurais probablement pas aussi bien soupé aujourd'hui ; eh bien, quand vous le verrez, vous pourrez le remercier de ma part.

Chaulin vit avec une peine amère la profonde insensibilité de son fils, et songeant qu'il en était lui-même la première cause, une larme involontaire s'échappa de ses yeux ; toutefois il ne perdit pas courage, mais comprenant qu'une semblable conversion ne pouvait être l'ouvrage d'un jour, il résolut de prendre patience, et de ne rien négliger pour arriver avec le temps, à un but aussi désirable. La première précaution qu'il dut prendre, fut d'arracher son fils à ses mauvaises habitudes, en le retirant auprès de lui. La proposition qu'il lui en fit, fut bientôt acceptée, et dès le soir même, Félix qui, depuis quelque temps, n'avait plus de logement fixe, coucha chez son père.

Deux jours se passèrent de la sorte, pendant lesquels Chaulin, trop pressé peut-être, ne cessa d'exciter son fils à changer de sentimens et de conduite. Le troisième jour, comme il était sorti pour reporter de l'ouvrage, l'indigne Félix, certain de n'être pas dénoncé par son père, et ennuyé de ces charitables avis, prit le parti de s'y soustraire, en s'évadant chargé de tous les effets et de tout l'argent qu'il pourrait emporter. Pères et mères assez coupables pour imiter la conduite que Chaulin se reprochait alors si amèrement, si vous voulez vous faire une idée des cruelles angoisses que vous vous préparez, figurez-vous quelle fut la consternation de ce malheureux, lorsque rentrant chez lui, il se vit dépouillé par l'enfant ingrat dont il voulait assurer le bonheur ! Et vous, jeunes gens, s'il en est parmi vous qui ne frémissent pas en lisant le récit de cette détestable action, poursuivez cette lecture, et frémissez du moins, en voyant la vengeance que le Ciel tira des longs désordres de son misérable auteur.

Il fuyait, glorieux de la proie qu'il venait de ravir, et comptant avec joie combien de jours de débauches elle pouvait lui assurer ; l'ayant bientôt échangée contre quelque argent, il courut redemander à ses anciens plaisirs les ignobles et brutales jouissances qui lui avaient valu la perte de son bonheur, de sa réputation, de sa raison, de sa santé, de son bonheur. Ses ressources furent bientôt épuisées, et comme un vice en amène un autre, un premier crime aussi est bientôt suivi d'un second ; il lui parut doux de vivre aux dépens des autres. Le vol qu'il avait fait à son père leva tous les scrupules qu'il avait eus jusqu'alors, et se lançant avec hardiesse dans cette nouvelle carrière, il ne tarda pas à devenir suspect à la police qui donna des ordres pour l'arrêter. Poursuivi de près, il s'enfuit de Paris, et alla chercher dans la campagne un asile plus sûr, mais il n'en est pas pour ceux que poursuit la vengeance divine. Fatigué de la course qu'il avait faite, ses forces depuis long-temps épuisées,

lui manquèrent tout à coup comme il traversait une forêt sur le soir ; il lui fut impossible d'aller plus loin, et il se vit forcé de se résigner à y passer la nuit. Le lendemain on trouva son corps à moitié dévoré par les loups ; fin bien digne d'un malheureux qui avait osé se comparer à la brute, et vivre comme elle !

NOUVEAU PENSIONNAT.

MADAME H. E. CLARKE, nouvellement arrivée au Canada, désire apprendre aux pères et mères, qu'elle vient d'ouvrir une école de demoiselles à Chambly, place justement renommée pour la beauté de ses sites, et la salubrité de son air.

Ayant passé toute sa vie, soit à Paris, soit à Londres, toujours dans l'Education, MME. H. E. CLARKE croit pouvoir certifier qu'elle est à même de donner pleine et entière satisfaction à tous les parens qui voudront bien la favoriser de leur confiance ; et afin de rendre son établissement plus parfait, la Directrice s'est adjointe Mlle. Lacombe, qui a passé ses examens à Paris, sa ville natale, ou elle a obtenu de l'Université le Diplôme d'Institutrice, Diplôme qui lui donnait le droit de tenir une Ecole à son propre compte, droit dont elle a usé pendant près de dix ans.

Avec ces avantages, rarement réunis aussi loin de la France, MME. H. E. CLARKE ose affirmer que les jeunes personnes, confiées à ses soins, auront l'occasion d'apprendre le français dans sa plus grande pureté, aussi bien que l'anglais, qui sera commis aux soins de son mari.

Former ses élèves à la vertu, développer en elles les qualités qui doivent les rendre, un jour, utiles dans leur ménage, et agréables à la Société, tel a toujours été, et tel sera toujours le but de la sollicitude toute spéciale de MME. H. E. CLARKE.

LA RELIGION, base fondamentale de toute bonne Education, sera soigneusement inspirée par les Maîtresses, et expliquée par le savant et respectable M. Mignault, curé de Chambly.

Il y a un très grand jardin pour les récréations. Il sera pris, aussi, un soin tout particulier de la santé des élèves, qui mangeront à la même table que les maîtresses, et qui auront, comme elles, une nourriture saine et abondante.

OBSERVATIONS.

LE PRIX DE LA PENSION variant selon l'âge et le degré d'instruction de l'élève, MME. H. E. CLARKE traite de gré à gré avec les parens.— Chaque trimestre se paie d'avance, et tout trimestre commencé se paie entièrement.

LES OBJETS d'Enseignement compris dans la Pension sont la Lecture, l'écriture, les calculs, la connaissance approfondie de la langue Française, l'analyse grammaticale et logique, la langue Anglaise, l'Histoire sainte, ancienne et moderne, la Géographie, la Mythologie, et le Style, ainsi que l'ouvrage à l'aiguille.

LES MAÎTRES d'agrément, tels que ceux de Musique, de Dessins, de Danse, etc., se paient séparément, aussi bien que les ouvrages de fantaisie, comme broderie fine, tableaux en perles, tapisserie en soie ou en laine, etc.

Pour les renseignemens s'adresser à M. MIGNAULT, Curé de Chambly.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à ST. ATHANASE, une EGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les murs devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et la SACRISTIE de 34 pieds de long, sur 26 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu. St. Athanase 15 avril 1845.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	8s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
 PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY. } PRÊTRES.
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.